

Rentrée scolaire
septembre 2020

NOTICE D'INFORMATION

Document actualisé
au jeudi 27 août
2020

Comment est préparée la rentrée 2020 ?

Tous les enfants retrouveront le chemin de l'école le mardi 1^{er} septembre. La Ville et l'Education nationale travaillent en étroite collaboration pour leur offrir une rentrée aussi sereine que possible, tout en appliquant strictement le protocole sanitaire, afin de garantir leur sécurité et celle des adultes de l'école.

Le guide du 19 août du Ministère de l'Education nationale (publié le 26 août) précise les modalités pratiques de fonctionnement des écoles à compter de la rentrée scolaire 2020.

Nos modalités d'organisation respectent donc rigoureusement ce protocole sanitaire. Elles seront adaptées si nécessaire en fonction des annonces ministérielles ou de l'évolution du contexte sanitaire.

Quels sont les principes d'organisation ?

Au-delà des enjeux sanitaires, la Ville et l'Education nationale accordent une importance toute particulière au bien-être et à la qualité de l'accueil des enfants.

« L'objectif prioritaire de cette rentrée est d'établir un cadre serein propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective ».*

Le partenariat éducatif Ville-Education nationale garantit l'engagement de tous les acteurs pour faire vivre les objectifs du Pacte municipal de réussite éducative, en matière d'égalité des chances et des droits, d'épanouissement de l'enfant et de vivre-ensemble.

La Ville a prévu une visioconférence avant la rentrée, pour échanger sur les modalités d'organisation et les enjeux éducatifs, avec les directeurs d'écoles et les parents d'élèves élus.



Quelles mesures sanitaires sont mises en place ?

En fin d'année scolaire 2019-2020, les enseignants et les agents municipaux ont bénéficié d'une **formation portant sur les mesures sanitaires**, dispensée par les infirmières municipales et les infirmières des collèges. Un plan d'accueil, élaboré par chaque directeur d'école, est consultable par les parents. Il repose sur le principe du **respect des gestes barrières** (distanciation, lavage des mains).

Dans les espaces clos (salles de classe, salles d'activité, bibliothèques, réfectoires ...), la distanciation physique n'est plus obligatoire. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.



Les enseignants et les agents municipaux veillent au **lavage des mains des élèves** dès l'arrivée à l'école et régulièrement dans la journée (à l'eau et au savon, ou éventuellement à la solution hydro-alcoolique).



Les **adultes en contact avec les enfants portent un masque aussi bien dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs**. Concernant les enfants, le port du masque n'est pas autorisé en maternelle. Il n'est pas recommandé en élémentaire.



Les parents d'élèves jouent également un rôle important, en expliquant les gestes barrières à leur enfant et en leur fournissant des mouchoirs en papier jetables. Ils s'engagent à garder leur enfant en cas de symptômes évoquant le Covid-19 chez leur enfant ou dans la famille et à le signaler au directeur d'école.

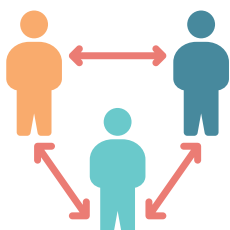
Quelles sont les mesures de nettoyage et désinfection des locaux ?

Un **protocole de nettoyage et de désinfection** est appliqué quotidiennement :

- Nettoyage et désinfection des salles de classe : **1 fois par jour**.
- Nettoyage des parties communes : **1 fois par jour** pour les sols ; **plusieurs fois par jour** pour les points contacts.
- Sanitaires : **3 nettoyages par jour** + désinfection régulière des points contacts.
- Aération des salles de classe : **4 fois par jour**.



Comment se déroulent l'arrivée et le départ des enfants ?



Les parents doivent **veiller au respect de la distanciation physique** en attendant l'ouverture des portes. En fonction de l'organisation mise en place sur l'école, les accompagnateurs peuvent être autorisés à entrer dans le bâtiment. Ils doivent alors porter un masque grand public et se désinfecter les mains.

L'arrivée et le départ sont organisés pour **limiter les rassemblements aux abords de l'école** (changement d'entrée...). Ces modalités vous sont communiquées par l'enseignant de votre enfant ou le coordonnateur périscolaire.

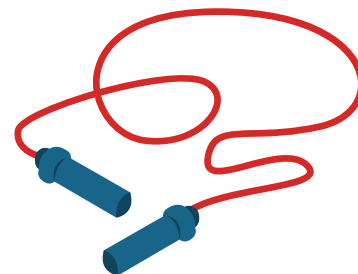
Les éventuelles modalités spécifiques pour le jour de la rentrée vous seront communiquées par l'école (accueil échelonné, entrée des parents...)

Conformément à l'arrêté préfectoral du 26 août 2020, le port du masque est obligatoire dans l'espace public aux abords immédiats des entrées et sorties des écoles, pour les personnes de 11 ans et plus.

Comment sont organisées les récréations ?

L'organisation des récréations est précisée dans le plan d'accueil élaboré par le directeur d'école.

Les enfants ont accès aux structures de jeux et au matériel collectif, dans le respect des préconisations du protocole ministériel et en fonction de l'organisation de l'école.



Comment se déroule la restauration ?

La restauration se déroule **au sein du restaurant scolaire**, par rotation afin de limiter les effectifs selon la configuration du réfectoire. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service. Un **temps récréatif est proposé aux enfants** avant ou après le repas, dans la cour ou dans leur salle de classe selon la météo.

Ce service de restauration nécessite une inscription préalable et fait l'objet d'une facturation selon les modalités habituelles.

Comment se déroulent les garderies périscolaires ?

Et les accueils de loisirs du mercredi ?

Les enfants inscrits en garderie sont accueillis **dans les locaux les plus adaptés à la mise en œuvre du protocole sanitaire**. Les animateurs veillent au respect des gestes barrières sur l'ensemble du créneau. Les parents sont autorisés à rentrer dans l'école pour l'arrivée et le départ des enfants (à raison d'un seul accompagnateur). Ils devront porter un masque dès qu'ils pénètrent dans la cour ou dans l'enceinte du bâtiment.

Les accueils de loisirs du mercredi **sont organisés aux Jardins des petits** (maternels / journée), **à la Sapinière** (élémentaires / journée) **et à l'école Franklin-Raspail** (maternels et élémentaires / matinée).

Ces accueils nécessitent une inscription préalable et font l'objet d'une facturation selon les modalités habituelles des garderies périscolaires et centres de loisirs du mercredi.



J'ai encore des questions... A qui puis-je les poser ?

Pour toute question complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'enseignant de votre enfant, qui fera le lien avec la circonscription de l'Education nationale de Rouen sud ou avec la Municipalité en cas de besoin.

Si vos questions portent spécifiquement sur l'inscription scolaire ou sur les accueils périscolaires (restauration, garderies périscolaires ou accueils de loisirs du mercredi), vous pouvez contacter l'Espace famille : 02 35 63 60 57 / espace.famille@sotheville-les-rouen.fr

CES MESURES, ACTUALISÉES AU 27 AOÛT 2020, SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL OU INTÉGRER DE NOUVELLES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES.